



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Troisième assemblée régulière du conseil d'administration du
lundi 29 mars 2021

PROCÈS-VERBAL

Troisième assemblée régulière de l'année 2021 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 29 mars 2021 à 19 h 00 par Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

Mme Mélissa Coulombe-Leduc	Présidente
M. Fabien Abitbol	Vice-président
M. Olivier Tardif-Paradis	Secrétaire
Mme Alexandra-Maude Grenier	Trésorière
Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon	Administratrice
M. Louis Dumoulin	Administrateur
M. Aleksandre Lessard	Administrateur
Mme Claudia Nguyen	Administratrice
Mme Rose Savard-Paquet	Administratrice

Membre sans droit de vote :

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

Membre sans droit de vote :

IL Y A QUORUM.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Nadia Mohammed-Azizi	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, cinq citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 21-03-01 19 h 00 **Ouverture de l'assemblée**
- 21-03-02 19 h 02 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 21-03-03 19 h 05 **Adoption et suivi du procès-verbal du 22 février 2021**
- 21-03-04 19 h 10 **Période du conseiller municipal – Jean Rousseau**
- 21-03-05 19 h 30 **Première période de questions du public**
- 21-03-06 19 h 40 **Résolutions**
- Résolution : Rues partagées
 - Résolution : Église Saint-Jean-Baptiste
 - Résolution : Composition du comité du projet *Sécurité routière*
 - Résolution : Mémoire du CA du CQSJB dans le cadre de la consultation sur la mobilité active
 - Résolution : Réfection de la placette devant le Centre Lucien-Borne
 - Résolution : Réaction du CA du CQSJB à la présentation de la Ville sur les nouvelles limites de vitesse dans le quartier
- 21-03-07 20 h 20 **Deuxième période de questions du public**
- 21-03-08 20 h 30 **Fonctionnement, informations**
- Appel à propositions pour la réalisation d'œuvres murales
 - Retour sur la présentation de la Stratégie de développement durable par la Ville
 - Suivi – Comité vigilance des activités portuaires
 - Printemps de Saint-Jean-Baptiste
 - SDC du Faubourg
- 21-03-09 21 h 00 **Trésorerie**
- État des finances
 - Paiement de facture – Printemps de Saint-Jean-Baptiste
 - Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de février 2021
- 21-03-10 21 h 10 **Divers**
- 21-03-11 21 h 15 **Levée de l'assemblée**

21-03-01 Ouverture de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc constate le quorum et ouvre la réunion à 19h04.

21-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajout à Trésorerie : Paiement de facture – Printemps SJB

Adopté à l'unanimité.

21-03-03 Adoption et suivi du procès-verbal du 22 février 2021

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance, car tous les membres ne l'ont pas reçu.

21-03-04 Période du conseiller municipal – Jean Rousseau

M. Jean Rousseau a reçu une réponse de la Ville concernant la placette devant le Centre communautaire Lucien-Borne. Ils affirment qu'il n'y a pas de budget pour sa réalisation pour le moment. Par contre, il est prévu remplacer la station d'autobus dédiée au parcours 807 du RTC devant l'école Joseph-François-Perrault, par une toute nouvelle station d'autobus chauffante.

Cet été, il y aura différents travaux dans le secteur :

POP - Projets d'ouvrage ponctuel

- 190149 - Réfection - POP - Projets d'ouvrage ponctuel - P111 - Dufferin (CV-308) (Saint-Joachim, Rue/Honoré-Mercier, Avenue)
De Saint-Joachim à Honoré-Mercier

PSO - Projets souterrains

- 186659 - Réhabilitation - PSO - Projets souterrains - Richelieu, Rue,
De Saint-Augustin à Honoré-Mercier
- 190493 - Réhabilitation - PSO - Projets souterrains – Claire-Fontaine, Rue de
De Jacques-Parizeau à Grande-Allée Est

PUP - Projets d'utilités publiques

- 170717 - Conversion en sous des entrées électriques des bâtiments riverains - Faubourg SJB ph2
De 210 rue D'Aiguillon à 519 rue D'Aiguillon
- 170730 - Conversion en souterrain des entrées électriques des bâtiments riverains - Saint-Augustin - Sainte-Madeleine

M. Jean Rousseau félicite le conseil pour la subvention que ce dernier a reçu dans le cadre du programme de sensibilisation à la sécurité routière.

Il y a eu une rencontre du conseil d'arrondissement municipal. Il y avait deux dossiers touchant le quartier. Un des enjeux abordés concerne la mise en place d'installations d'équipements visibles

sur le toit du 500, rue Saint-Jean (l'ancienne Boucherie Bégin). Au départ, ses installations devaient être intérieures. En étant sur le toit, il y aurait dû avoir des panneaux qui les cachaient de la vue des voisins selon la réglementation. Les deux instances qui voient à ce type de situation ne sont pas d'accord, car si l'une prône l'application du règlement, l'autre affirme que comme ils ne sont pas visibles depuis les étages supérieurs, ce n'est pas nécessaire. Le règlement sera revu afin d'éviter que ce type de confusion à nouveau et qu'une seule instance puisse en décider.

M. Louis Dumoulin affirme voir très bien les équipements en question depuis chez lui. M. Jean Rousseau l'invite à envoyer un courriel en témoignant, car les deux témoignages de résidents présentés à la commission affirment qu'elles ne sont pas visibles par les résidents.

L'autre point touchant le quartier concerne une coopérative d'habitation sur St-Gabriel qui loue un bâtiment depuis 50 ans. Elle a demandé à en devenir la propriétaire après avoir assuré l'entretien du bâtiment toutes ces années. La demande a été acceptée.

M. Jean Rousseau y a aussi mis de l'avant un avis de proposition concernant le programme cycliste averti. Ce programme est offert par Vélo Québec aux écoliers de 5^e et 6^e année. C'est une introduction au code de la sécurité routière ainsi qu'une initiation au vélo en milieu urbain, par exemple, comment garder une conduite rectiligne. M. Jean Rousseau faisait la proposition que la Ville fasse la promotion du programme, mais elle a été refusée. M. Jean Rousseau rappelle donc l'existence du programme, il est disponible et plusieurs écoles l'ignorent.

Concernant le parc Richelieu, il rappelle les plaintes de parents contre les propriétaires de chiens laissant courir leurs chiens sans laisse. Ils dénonçaient des problèmes en lien avec la propreté et la sécurité. La Ville est intervenue et a demandé à la SPA et au service de police d'intervenir. Par contre, la SPA ne peut émettre de constats ou obliger les gens de s'identifier. Puisque la problématique semble récurrente, la possibilité serait de clôturer l'espace dédié aux enfants. La coexistence ne semble pas possible. Il existe maintenant un climat de confrontation. Administrativement, on ne pourra pas interdire le parc aux propriétaires de chien comme il a été fait par le passé pour le parc Scott. M. Jean Rousseau en fera tout de même la demande.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que certaines familles qui ont des enfants et des chiens apprécient que les deux aient accès au parc. Elle rappelle aussi qu'il y a peu de parcs dans le quartier. M. Jean Rousseau précise que la réglementation permet de promener les chiens en laisse partout, mais qu'il n'y a que deux parcs canins dans toute la ville où ils peuvent courir librement. Il faudrait, selon lui, demander à ce que des stationnements soient convertis en mini-parc, car les besoins sont là.

M. Aleksandre Lessard soumet que le stationnement du cordonnier qui vient de fermer sur la rue Richelieu pourrait être converti en parc à chien.

M. Jean Rousseau a demandé des informations concernant la qualité des infrastructures des bâtiments du quartier. Il n'arrive pas à obtenir de réponse satisfaisante de la part de la Ville. Le quartier étant plus que centenaire, il y a des infrastructures vétustes.

M. Jean Rousseau a sollicité une présentation concernant les résultats de l'étude sur le plomb dans l'eau faite dans le quartier en 2019.

Le conseil de quartier de Saint-Sacrement a demandé au bureau de projet du réseau structurant (tramway) une présentation pour savoir où en était le projet. M. Rousseau a sollicité la même chose pour le conseil de quartier de Montcalm et il l'offre pour le Conseil de SJB également. Par

contre, le bureau de projet a accepté seulement pour une rencontre avec les administrateurs et non pas un conseil public. Mme Mélissa Coulombe-Leduc, présidente du conseil, confirme l'intérêt d'avoir une telle présentation.

M. Jean Rousseau ajoute qu'il y a déjà eu un premier achat sur la rue Saint-Jean au coin Honoré-Mercier, mais on ne connaît toujours pas l'ampleur qu'aura cette station.

M. Jean Rousseau a lancé une invitation à tous les citoyens du district pour les convier à son assemblée virtuelle du 8 avril afin de présenter le bilan de ses 3 ans et demi comme conseiller municipal. Il va parler des enjeux auxquels il a pu répondre, mais aussi ceux pour lesquels il continue de se battre.

M. Jean Rousseau ajoute que les pistes cyclables vont être nettoyées plus rapidement cette année, soit à la mi-avril. Par contre, le marquage qui se fait de nuit devra attendre des températures plus clémentes (au-dessus de 10 degrés Celsius).

21-03-05 Première période de questions du public

M. Olivier Tardif-Paradis demande quand seront disponibles les vélos électriques annoncés par la Ville. M. Jean Rousseau mentionne qu'ils ont été annoncés pour la mi-juillet. Il y aura une station à l'église SJB. Il demande également s'il y aura des couloirs privilégiés pour monter et descendre d'un quartier à l'autre. M. Jean Rousseau mentionne que c'est la côte Badelard ainsi que l'ascenseur.

Mme Alexandre-Maude Grenier demande si un nettoyage des rues est prévu, car l'an dernier, il ne s'était pas fait. M. Jean Rousseau répond qu'il n'a toujours pas l'information, mais que normalement ça devrait avoir lieu. L'an dernier, c'était en raison du début de la pandémie et le fait que les gens étaient confinés chez eux et donc, ne déplaçaient pas leurs voitures.

21-03-06 Résolutions

➤ Résolution : Rues partagées

Cette résolution est en réponse à l'annonce faite par la Ville de Québec qui reconduisait les 4 rues partagées déjà existantes dans notre quartier.

Résolution CA-21-16

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste est un quartier où une grande proportion des résidents se déplace à pied;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des trottoirs du quartier ne sont pas aménagés convenablement ce qui rend les déplacements plus difficiles pour certains résidents (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec prévoit réduire la vitesse pour plusieurs rues du quartier à 30 km/h;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote pour les 4 rues partagées additionnelles en période estivale se renouvelle pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE les aménagements tels que des affiches de signalisation posées sur un bloc de béton qui ont été mis en place dans le cadre du projet pilote de rues partagées à l'été 2020 ne sont pas adéquats et suffisants selon le conseil de quartier;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉ PAR MME ROSE SAVARD-PAQUET, le Conseil de quartier de SJB réitère sa position sur les rues partagées et demande à ce que celles-ci soient plus nombreuses, plus durables et plus pérennes en mettant de l'avant des aménagements permettant à ces rues de garder leur statut de rues partagées non seulement l'été, mais tout au long de l'année.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Église Saint-Jean-Baptiste

Résolution CA-21-17

Considérant la fermeture de l'église Saint-Jean-Baptiste le 24 mai 2015;

Considérant que dès la même année, le CA du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste donnait le mandat à l'organisation Votepour.ca de mener une consultation citoyenne sur l'avenir de l'église Saint-Jean-Baptiste;

Considérant qu'en 2015, des rencontres de concertation sur le futur de l'église réunissant des représentants du milieu, de la paroisse et du Diocèse, des fonctionnaires et des politiciens tant du niveau municipal que provincial afin d'échanger sur une possible réaffectation de l'église;

Considérant que le 17 octobre 2019, la Ville de Québec, par l'entremise du maire Régis Labeaume, appuyait le projet de reconversion de l'église Saint-Jean-Baptiste, prenait par le fait même acte que ce monument important du centre-ville devait être restauré afin de lui rendre sa vie communautaire, notamment au profit de l'École Saint-Jean-Baptiste, en manque d'espace;

Considérant que des sommes sont disponibles via des programmes fédéraux dédiés aux infrastructures communautaires afin de procéder à la réfection de l'église, mais que ces sommes ne sont pas disponibles, l'église étant toujours la propriété du Diocèse;

Considérant que le 15 décembre 2020, une nouvelle rencontre réunissant différentes parties prenantes communautaires, scolaires, politiques se tenait afin de relancer le projet de conversion de l'Église;

Considérant que depuis, la Ville de Québec a mandaté l'Institut canadien de Québec (ICQ) afin de mener des consultations auprès des différents groupes communautaires et scolaires du quartier Saint-Jean-Baptiste afin d'identifier les usages possibles qui pourraient être faits de l'Église;

Considérant que l'ICQ doit faire rapport à la Ville sur les usages identifiés, à une étape de préconcept;

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc dûment appuyée par M. Louis Dumoulin, il est résolu que le CA du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste réitère son appui à un projet de reconversion de l'Église Saint-Jean-Baptiste qui serait à la fois culturel, communautaire,

touristique et scolaire, dont les usages prévus seraient multiples, au profit de l'ensemble de la communauté du quartier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Composition du comité du projet *Sécurité routière*

Résolution CA-21-18

Considérant que la ville de Québec a adopté en 2020 la *Stratégie de sécurité routière 2020-2024*;

Considérant qu'afin d'appuyer cette stratégie, la ville de Québec a créé le *Programme de soutien à la mobilisation* dont les modalités permettent aux conseils de quartier de présenter des projets relatifs à la sensibilisation sur la sécurité routière de nos citoyens;

Considérant que le conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste a créé un comité chargé d'évaluer divers projets répondant aux critères d'admissibilité du *Programme de soutien à la mobilisation*;

Considérant que le 30 novembre 2020 qu'une demande de subvention au montant de 3 000\$ a été déposée à la ville de Québec pour l'année 2021;

Considérant que le 9 mars, le CQSJB a reçu une communication de la Ville l'informant que son projet a obtenu le financement demandé;

Considérant que le CQSJB doit maintenant déployer son projet conçu dans le cadre du *Programme de soutien à la mobilisation*;

Sur proposition de Mme Mélissa Coulombe-Leduc dûment appuyée par M. Aleksandre Lessard, il est résolu de nommer Claudia Nguyen, administratrice au Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, comme membre du comité responsable de déployer le projet de sensibilisation à la sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Mémoire du CA du CQSJB dans le cadre de la consultation sur la mobilité active

Résolution CA-21-19

CONSIDÉRANT QUE le la Ville de Québec a lancé une vaste consultation publique en vue de l'adoption de sa Vision de la mobilité active en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste est un quartier où une très grande proportion des résidents se déplace à pied;

CONSIDÉRANT QUE le quartier Saint-Jean-Baptiste est enclavé par plusieurs barrières anthropiques et naturelles pouvant limiter la mobilité active;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs aménagements présents dans le quartier ne sont pas suffisants et adéquats pour favoriser la mobilité active;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est un enjeu important pour le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste;

SUR PROPOSITION DE MME ROSE SAVARD-PAQUET DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, le Conseil de quartier de SJB a pris la décision de rédiger un mémoire portant sur les besoins, enjeux, préoccupations, recommandations et propositions en lien avec la mobilité active pour le quartier Saint-Jean-Baptiste.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Réfection de la placette devant le Centre Lucien-Borne

Résolution CA-21-20

Considérant que des travaux de réfection complète ont été planifiés en 2016 et réalisés en 2017 dans le secteur de la rue Saint-Jean et du chemin Sainte-Foy près de l'avenue de Salaberry et de l'avenue Cartier;

Considérant qu'une consultation citoyenne sous forme de sondage en ligne a révélé l'importance du réaménagement de la placette Lucien-Borne à la suite des travaux pour le quartier;

Considérant que la consultation citoyenne a révélé que 76% des répondants souhaitent que la ville de Québec améliore en priorité le manque d'arbres et de verdure, ce qui pourrait être accompli par le réaménagement de la placette Lucien-Borne;

Considérant que la consultation citoyenne a révélé que 84% des répondants souhaitent une amélioration de la sécurité et de la convivialité des déplacements à pied, ce qui pourrait être accompli par le réaménagement de la placette Lucien-Borne;

Considérant que la placette Lucien-Borne n'a toujours pas d'échéancier pour le moment et qu'aucun budget n'a été obtenu pour sa réalisation;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, il est proposé de demander à la ville de Québec la tenue d'une consultation pour réaffirmer l'importance du réaménagement de la place Lucien-Borne pour le quartier ainsi que le réaménagement de cette place publique en considérant l'intégration et l'harmonisation de l'espace de la côte Sherbrooke jusqu'à la côte de Salaberry du côté nord du chemin Sainte-Foy.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Réaction du CA du CQSJB à la présentation de la Ville sur les nouvelles limites de vitesse dans le quartier

Résolution CA-21-21

Attendu que les principes énoncés par le ministère des Transports du Québec dans son guide «Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain»;

Attendu que la résolution CA-15-75 adoptée le 15 septembre 2015 par laquelle le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste demandait la réduction de la

vitesse à 30 km/h sur toutes les voies de circulation du quartier Saint-Jean-Baptiste situées au nord du boulevard René-Lévesque entre l'avenue de Salaberry et l'avenue Honoré-Mercier;

Attendu que la résolution CA-16-22 adoptée le 15 mars 2016 par laquelle le conseil d'administration demandait de limiter la vitesse à 30km/h sur la rue Saint-Jean entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré-Mercier pendant l'été 2016;

Attendu que la résolution CA-18-27 adoptée le 6 mars 2017 par le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste concernant la vitesse dans le quartier Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que la Vision 2040 dans laquelle le conseil d'administration du CQSJB préconise qu'il faut pour avoir un milieu de vie performant, abaisser la vitesse de circulation des véhicules motorisés à 30km/h dans les rues résidentielles du quartier et qu'il faut pour avoir un milieu de vie dynamique, restreindre la circulation automobile sur la rue Saint-Jean entre l'avenue Turnbull et l'avenue Honoré- Mercier;

Attendu que la Vision Zéro accident adoptée par la résolution CA-16-75 le 1er novembre 2016 **et la volonté de faire du quartier Saint-Jean-Baptiste un écoquartier;**

Attendu que, à plusieurs reprises, le projet de bande cyclable bidirectionnelle sur la rue Saint-Jean a été proposé par différents groupes;

Attendu que la vitesse maximale pour les rues partagées est de 20 km/h;

Attendu que l'école primaire Saint-Jean-Baptiste est située entre les rues Saint-Jean et d'Aiguillon et à la fin d'une courbe vers l'Est;

Attendu qu'un sondage mené par Accès Transports Viables auprès des parents et du personnel de l'école démontre que la principale problématique identifiée sur le plan de la sécurité routière est la vitesse sur les rues Saint-Jean et D'Aiguillon;

Attendu que la confusion dans le message aux automobilistes c.-à-d. que la limite de vitesse sur la rue Saint-Jean aux jours et aux heures scolaires passe de 50km/h à 30 km/h;

Attendu que le CA du Conseil de quartier du Vieux-Québec a accepté la proposition de la Ville de Québec de fixer la vitesse de circulation sur sa portion de la rue Saint-Jean à 30 km/h;

Attendu qu'une harmonisation des vitesses de circulation automobile des deux sections de la rue Saint-Jean est conforme à nos attentes (SDC et CQSJB);

Attendu que la densité de population qui prévaut dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et aussi, considérant que la mobilité active est grandement utilisée par les résident.e.s du quartier;

Attendu que la résolution CA-21-10 adoptée le 22 février 2021, par laquelle le CA du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste a réaffirmé sa demande de limiter à 30km/h la vitesse (sauf pour les véhicules d'urgence) sur toutes les voies de circulation du quartier Saint-Jean-Baptiste situées au nord du boulevard René-Lévesque entre l'avenue de Salaberry et l'avenue Honoré-Mercier, incluant l'artère commerciale Saint-Jean.

Attendu que les cartes de limites de vitesse présentées par la Ville de Québec aux conseils de quartier font état de vitesse à 30 km/h dans l'ensemble du faubourg, sauf pour les rues Turnbull, Claire-Fontaine et Saint-Jean, dont la limite de vitesse est fixée à 40 km/h.

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste réaffirme publiquement, conjointement avec la Société de développement économique du Faubourg Saint-Jean-Baptiste et du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sa position quant aux limites de vitesse devant prévaloir dans le quartier, au nord du boul. René-Lévesque entre les avenues Salaberry et Honoré-Mercier, soit 30 km/h, de façon à ce que la circulation de transit transige par René-Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

M. Jean Rousseau mentionne qu'il y a plusieurs absurdités dans la proposition de la Ville et que l'enjeu réel est de faire respecter ces nouvelles limites de vitesse.

21-03-07 Deuxième période de questions du public

Aucune question.

21-03-08 Fonctionnement, informations

➤ Appel à propositions pour la réalisation d'œuvres murales

Mme Mélissa Coulombe-Leduc avise que la Ville de Québec a lancé un appel à projets pour des artistes qui voudraient faire des murales. Le CQSJB voudrait être un facilitateur pour permettre la rencontre entre les artistes et les propriétaires du quartier intéressés, via notre page Facebook. Ce projet sera piloté par Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon et Mme Mélissa Coulombe-Leduc.

M. Louis Dumoulin propose de faire un repérage des lieux du quartier qui pourraient recevoir de tels projets artistiques et les cartographier.

➤ Retour sur la présentation de la Stratégie de développement durable par la Ville

Mme Alexandra-Maude Grenier a assisté à un atelier de la Ville sur la stratégie de développement durable. La Ville a choisi 16 cibles qui sont inspirées des cibles de l'ONU.

Elle présente les 5 axes principaux : la cohésion sociale, la santé globale, la décarbonisation, la résilience et la transition. Le lien vers la stratégie :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/>

Ils ont beaucoup insisté sur le fait que le développement durable ce n'est pas seulement l'environnement, mais qu'il s'agit plutôt d'améliorer le milieu de vie de l'humain d'aujourd'hui en pensant à l'humain de demain.

Trois points ont particulièrement retenu son attention. La Ville va tenter de limiter l'étalement urbain. Une des idées discutées était d'inciter les gens à venir en ville par les taxes municipales (en les diminuant), mais la taxe foncière est provinciale.

Concernant la canopée et le remplacement des arbres coupés, ils avaient dans l'idée une approche plus large où un arbre coupé dans SJB pourrait être remplacé en plantant un nouvel arbre ailleurs sur le territoire de la Ville, ce qui ne serait pas à notre avantage.

Le programme est encore très flou et large, il faudra voir la mise en œuvre de celui-ci.

M. Louis Dumoulin demande quel service de la Ville porte le projet. On lui répond que la personne-ressource est Mme Suzanne Verreault et que c'est le service de la planification qui est le porteur du projet.

Mme Alexandra-Maude Grenier mentionne la possibilité de déposer un mémoire sur la plateforme.

M. Jean Rousseau mentionne que c'est très vaste et très ambitieux et il reproche que les objectifs et cibles ne soient pas assez spécifiques et que l'exemple donné sur la canopée montre qu'il y a un manque de cohérence entre la théorie et la réalité terrain. Il faut voir à ne pas tomber dans une bureaucratie infinie. Il questionne si la volonté politique est réelle quant à poser de nouvelles actions en ce sens.

➤ Suivi – Comité vigilance des activités portuaires

M. Aleksandre Lessard a assisté aux deux dernières réunions du CVAP. Ils ont eu une présentation du CN et du port pour le projet Laurentia. Une rencontre similaire pourrait être organisée pour le conseil de quartier, si désiré. Ils ont spécifié que le projet amènerait 180 camions de plus par jours et 2 trains. Ce qui se reflèterait davantage sur le boulevard Charest et dans Limoilou où passe le train. Ils n'ont pas abordé les problématiques de poussières générées comme telles, mais ils ont le projet de les mesurer. Les personnes-ressources ont changé, ce qui ralentit les échanges avec le comité.

Mme Claudia Nguyen rapporte que la réunion de mars portait davantage sur le bruit tandis que celle de janvier portait plus sur les impacts en général du projet. Elle affirme que cela représentait beaucoup d'informations techniques en même temps et que ce type de présentation pourrait être un peu lourde pour une séance de conseil. Cela semble davantage une opération de relation publique qu'une consultation.

M. Louis Dumoulin demande aux deux délégués d'être vigilants quant aux effets négatifs qui pourraient affecter les résidents du quartier, comme les poussières.

M. Jean Rousseau mentionne concernant le trafic, l'enjeu de la circulation de transit sur l'axe Henri-Bourassa, mais aussi sur Charest et sur Champlain que différents groupes demandent la tenue d'un BAPE, car ils considèrent que les impacts présentés sont sous-estimés. Pour le quartier, l'enjeu se situe vraiment dans les particules et les poussières. Il confirme aussi que l'entreprise rencontre énormément de groupes pour affirmer au gouvernement fédéral qu'ils travaillent avec les citoyens.

➤ Printemps de Saint-Jean-Baptiste

M. Louis Dumoulin confirme que le lancement du Printemps Saint-Jean-Baptiste sur la page Internet a eu lieu. Il y a déjà eu un certain nombre d'activités.

M. Alex Tremblay-Lamarche, président de la Société historique de Québec, témoigne des premiers succès de Printemps SJB. La conférence de M. Réjean Lemoine du 20 mars a rejoint

65 personnes en direct et on compte maintenant 2300 visionnements sur le site. Une soixantaine de personnes ont assisté en direct à la présentation de Mme Claude Corriveau. Un quiz a été publié dans le Soleil avec des photos du quartier. Il y a aussi des publicités de l'événement dans les médias. Tout va très bien, ils se disent assez satisfaits de la réponse du public.

M. Louis Dumoulin se demande si l'événement a rejoint les membres du quartier. M. Tremblay-Lamarche mentionne que c'est difficile à évaluer.

L'objectif est de faire connaître le quartier pour ceux qui y vivent, mais aussi le faire découvrir par ceux de l'extérieur.

La Librairie La Force va vendre le Quebecensia, sinon on les trouvera au local de la Société historique de Québec ou au Mot de tasse ou à la Librairie Vaugeois.

M. Fabien Abitbol propose que la revue soit vendue dans d'autres commerces que des Librairies.

Il y aura mille copies de disponibles. Au Printemps Saint-Sacrement, ils en avaient imprimé 500 et elles ont toutes été vendues. La bibliothèque Claire-Martin en aura un exemplaire. La publication aura lieu le 17 mai prochain.

➤ SDC du Faubourg

Les commerçants reçoivent de la part de la SDC, plusieurs Infolettres. Mme Marie-Noëlle Bellegarde-Turgeon pourra y proposer aux membres de garder en consigne la revue Quebecensia.

Pour ce qui est des commerces, même si en général c'est assez stable actuellement, il y aura quelques nouveaux arrivants bientôt. La boutique Point d'exclamation qui avait annoncé sa fermeture a réussi à garder son bail. Ils rénovent leurs locaux en prévision de la réouverture.

La SDC a fait une demande à la Ville afin de reconduire le projet de rue piétonne de l'été dernier.

Aussi, la SDC recherche actuellement de petits producteurs pour son projet de petit marché estival sur le parvis de l'église. Le démarrage du projet est prévu pour début juin.

Sinon la plupart des restaurants sont ouverts, sauf Le Projet qui demeure fermé pour des rénovations. Le Sacrilège, quant à lui, devrait ouvrir avec un nouveau permis de restauration.

La Lunetterie déménage dans St-Roch.

21-03-11 Trésorerie

➤ État des finances

Mme Alexandra-Maude Grenier présente les dépenses effectuées dans le dernier mois.

Le solde du compte en date du 28 février 2021 : 4 349,92\$

➤ Paiement de facture – Printemps Saint-Jean-Baptiste

Résolution CA-21-22

SUR PROPOSITION DE MME MÉLISSA COULOMBE-LEDUC DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de verser à La Société historique de Québec le montant de 1500 dollars mis de côté en janvier 2020 afin que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste devienne partenaire catégorie Prestige et appuie l'organisation du Printemps de Saint-Jean-Baptiste, tel que mentionné dans la résolution CA-21-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction pour le PV de février 2021

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction;

Résolution CA-21-23

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. ALEKSANDRE LESSARD, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 85 dollars à Mme Nadia Mohammed-Azizi pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 février 2021 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à même le poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement selon le barème prévu à la résolution CA-20-55.

21-02-12 Divers

M. Fabien Abitbol propose de partager l'invitation à la séance d'information de Mme Catherine Dorion sur la page FB du CQSJB. Elle y expliquera les services que son bureau peut offrir aux citoyens.

21-01-13 Levée de l'assemblée

Mme Mélissa Coulombe-Leduc propose de lever l'assemblée du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 21 heures 06. Mme Claudia Nguyen appuie.